



**Mairie de
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER**

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 28 septembre 2022

Délibération n° 2022-106

L'an deux mille vingt-deux le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/09/2022.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie - LAVERGNE Cécile - VIDAL Isabelle – DIERS Thierry - DARMON Alexandre.

Absents excusés : MM. CLEMENT Nadine ayant donné pouvoir à M. BESSIERE Jean-Pierre, PIETERS Marc et VENANT Frédéric.

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

Fonction publique – Agents titulaires et contractuels

Création et suppression de postes – Mise à jour du tableau des effectifs.

Madame le Maire informe des derniers mouvements de personnel entraînant la mise à jour du tableau des emplois, à savoir :

Suite aux avancements de grade 2022 :

- Le nombre de postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe pourvus passe à trois,
- Le poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet devient non pourvu,
- Le poste de garde-champêtre chef principal à temps complet devient pourvu
- Le poste de garde-champêtre chef à temps complet est supprimé.

Suite au départ de l'agent titulaire en charge notamment de la communication, des animations et commémoration et de l'accueil du public et au recrutement par voie de mutation pour le remplacement de celui-ci d'un agent titulaire du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe :

- Il convient de supprimer un poste d'adjoint administratif territorial pourvu à temps complet
- Et de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe pourvu à temps complet

Suite à la création du poste d'adjoint d'animation afin de nommer statutairement l'agent contractuel qui occupait les missions de direction des services périscolaires (A.L.S.H.) jusqu'au 31/08/2022,

Suite à la demande de ce même agent d'orienter plutôt son choix vers une transformation de plein droit de son contrat à durée déterminée en cours vers un contrat à durée indéterminée établi en application des dispositions de l'article L. 332-10 du Code Général de la Fonction Publique lui permettant de ne pas subir une baisse de rémunération :

- Le poste d'adjoint d'animation à temps non complet (24h/35^{ème}) créer par délibération n° 2022-079 du 26 juillet 2022 et conservé mais devient non pourvu
- Un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (24h/35^{ème}) est inscrit en contrat à durée indéterminée (transformation de droit, article L. 332-10 du C.G.F.P.) et pourvu.

Suite à la radiation de cadres de deux adjoints techniques (un poste à temps complet, un poste à temps non complet 31h/35^{ème}), il convient de supprimer :

- Un poste d'adjoint technique à temps complet,
- Un poste d'adjoint technique à temps incomplet (31 h / 35^{ème})

Le Conseil Municipal DECIDE par 10 voix POUR :

- D'approuver ce qui précède,
- De mettre à jour en ce sens le tableau des effectifs,
- Dit que le poste pourvu en contrat d'insertion n'a pu lieu d'être et qu'il convient de le supprimer,

TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COMMUNE DE SAINT-AUGUSTIN				
	NOMBRE	POURVU	NON POURVU	DONT TNC
AGENT STATUTAIRES				
Cadre d'emplois des Adjoint Administratifs Territoriaux				
<i>Adjoint administratif territorial principal 1ère classe</i>	3	3	1	1 (22 h 30)
Adjoint administratif principal 2ème classe	1	0	1	0
<i>Adjoint administratif territorial</i>	2	2	0	0
Sous-total	6	5	1	1
Cadre d'emplois des Adjoint d'Animation Territoriaux				
<i>Adjoint d'animation</i>	1	0	1	1 (24 h 00)
Sous-total	1	0	1	1
Cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux				
Agent de maîtrise	1	1	0	0
Sous-total	1	1	0	0
Cadre d'emplois des Adjoint Techniques Territoriaux				
<i>Adjoint technique principal 2ème classe</i>	2	2	0	0
<i>Adjoint technique</i>	2	2	0	0
Sous-total	4	4	0	0
Cadre d'emplois des ATSEM				
<i>ASEM principal 1ère classe</i>	1	1	0	1 (16 H 40)
Sous-total	1	1	0	1
Cadres d'emplois des gardes-Champêtres - Policiers Municipaux				
Garde-champêtre chef	1	1	0	0
<i>Garde-champêtre chef principal</i>	1	1	0	0
Sous-total	1	1	0	0
AGENTS CONTRACTUELS				
<i>Adjoint d'animation en CDI (24h/35^{ème})</i>	1	1	0	1
Adjointes techniques en CDI	1	1	0	1
CDD agents entretien et d'animation (article 3-3-1 loi du 26/01/1984 modifiée)	5	5	0	5 (25 h 30 – 12 h 06 – 17 h 29 – 13 h 37 – 4 h 00)
<i>Contrats d'insertion</i>	1	1	0	
Sous-total	7	7	0	10
TOTAL	21	19	2	10

Publication dématérialisée le 30.09.2022

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Gwennaëlle PROST



Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20220928 -2022_106
Reçu le 30.09.2022